

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 17 avril 2013

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 74

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit CHF 2'420'000.00, subvention et participations de tiers non déduites, pour la mise en système séparatif, la réhabilitation et le renforcement des infrastructures aux avenues des Grandes-Roches, du Carroz, de Praz-Rodet, de la Moësette, et au chemin de la Burtignière ;
2. de dire que le montant de CHF 1'489'000.00 affecté à la construction et à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sera amorti en une fois, par le prélèvement sur le fonds N° 9280.02 "Epuración des eaux et collecteurs d'égouts" ;
3. de dire que le montant de CHF 931'000.00 nécessaire à la réalisation du solde des travaux sera amorti en 30 ans, à raison de CHF 31'033.00 par année.

Résultat de la votation : **Unanimité**

Ainsi délibéré en séance du 17 avril 2013.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron